

(N^o 58.)

Sénat de Belgique.

SÉANCE DU 12 MARS 1841.

Projet de Loi relatif à la nomination d'un troisième Juge d'Instruction dans l'arrondissement de Bruxelles.

Léopold, Roi des Belges,

A tous présens et à venir, Salut :

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Article unique.

Le personnel du tribunal de Bruxelles est augmenté d'un juge.

Par modification à l'art. 56 du Code d'instruction criminelle, le Gouvernement est autorisé à nommer un troisième juge d'instruction dans l'arrondissement de Bruxelles.

Mandons et ordonnons, etc.

Bruxelles, le 11 mars 1841.

*Le Président de la Chambre des
Représentants,
(Signé) FALLON, Isidore.*

*Les Secrétaires,
(Signés) DE RENESSE,
DE VILLEGAS.*